

M. le directeur régional, nous souhaitons que vous preniez connaissance de quelques éléments relatifs aux retraites, à l'emploi, aux rémunérations et aux conditions de travail, que nous sommes plus que jamais en train de défendre face aux attaques gouvernementales et que vous en informiez notre directeur général M. Fournel, pour l'ouverture immédiate de négociations nationales

Toulouse, le 14 mars 2023

## **Tout d'abord, quelques pistes pour combler le soi-disant « déficit » des caisses de retraites**

- x **Égalité salariale femmes / hommes**: 6,5 milliards de cotisations retraites supplémentaires
- x **Hausse de l'emploi de 2,4%** = 9 milliards d'euros de cotisations sociales dont 4,5 milliards pour les retraites (et 7 milliards d'économies pour l'assurance chômage)
- x **100 000 emplois créés** = 800 millions d'euros de cotisations retraites
- x **Hausse des salaires de 5% dans le privé**: 18 milliards d'euros de cotisations supplémentaires pour la sécurité sociale; 9 milliards d'euros pour la branche « retraites »
- x **Réduction du temps de travail avec l'abaissement de l'âge de départ en retraite à 60 ans** = 12 milliards d'économies sur l'assurance chômage
- x **800 000 000 d'heures supplémentaires** = 500 000 équivalents temps plein = 2 milliards de recettes en moins pour la Sécurité sociale
- x **91 milliards d'euros de niches sociales** : selon la Cour des comptes, en 2019, le total des exonérations de cotisations sociales et exemptions d'assiette représentait 91,3 milliards d'euros, autant de recettes qui n'alimentent pas les comptes de la Sécurité sociale.



## **Pour la Fonction publique et la DGFIP, on en parle ?**

- x **Hausse du point d'indice de 5%** : 4 milliards d'euros de cotisations retraites
- x **Rattrapage d'une moyenne de 400 euros/mois volés aux 100 000 agents de la DGFIP depuis 2000** =  $100\,000 \times 400 \times 12 \times 22 \times 11\% = 1\,161\,600\,000$  d'euros de cotisations retraites en plus
- x **Recrutement de 30 000 emplois à 2000 euros brut de moyenne à la DGFIP** = 79 millions d'euros de cotisations sociales par an dans les caisses.

*(Pour rappel, la retenue pour pension civile est prélevée sur le traitement et la NBI aux taux 11,10 % (depuis 2020) et alimente un compte d'affectation spéciale du budget de l'État qui sert à payer les pensions)*

## Dégradation de l'emploi, des rémunérations et des conditions de travail

Aux Finances publiques comme pour l'ensemble de la Fonction publique, les salaires sont en berne depuis plus de 20 ans. Par rapport à l'an 2000, le point d'indice aurait dû, pour suivre l'inflation, augmenter de 25,63 %. Pour être plus concrets, en janvier 2023, la perte mensuelle du salaire indiciaire brut d'un agent de catégorie C à l'indice majoré 420 (fin de grade AAP2) est de 522 euros

(source : [https://www.ufsecgt.fr/IMG/pdf/perte\\_actualisable\\_du\\_point-2023-01.pdf](https://www.ufsecgt.fr/IMG/pdf/perte_actualisable_du_point-2023-01.pdf))

Les conditions de travail des agents de la DRFiP 31, à l'instar de celles de leurs collègues, se dégradent d'année en année et sont génératrices de risques psycho-sociaux, du fait des centaines de suppressions d'emplois dans le département. Mécanisation du travail à outrance (travail sur liste, mail et e-contacts à la chaîne, centre d'appels), souffrance éthique de ne pas remplir correctement sa mission (accueil effectué en temps restreint, réponse au téléphone abandonnée ou négligée, faute de bras, dossiers complexes abandonnés faute de temps, restrictions des contrôles...), pénurie d'emplois qui fait augmenter la charge de travail des services, « réformes » permanentes des missions, informatique déficiente (anomalies quasi-quotidiennes sur au moins une application dans chaque service), abandon en rase campagne de la sphère foncière (GMBI, PELP, SPF en souffrance...), sabotage de la mission amendes (complètement à l'abandon sur le département), atomisation des collectifs de travail (contractualisation qui débute, emploi croissant de travailleurs précaires (stagiaires, services civiques, auxiliaires...), télétravail anarchique...) sont le lot quotidien des agents de notre département.



Bref, pour la CGT et pour bon nombre de collègues, il n'est tout simplement pas envisageable d'accepter deux ans de travail supplémentaires, de surcroît sans créations d'emplois statutaires à hauteur des besoins pour remplir nos missions et celles qui ont été abandonnées, sans augmentation du point d'indice et rattrapage des pertes subies depuis 2000 et dans les conditions dégradées dans lesquelles le travail est organisé depuis la création de la DGFIP en 2008.



Donc, pour nous (et pour 9 salarié-e-s sur 10), **les 64 ans, c'est NON** et nous vous demandons de saisir le directeur général M. Fournel pour que des négociations s'ouvrent immédiatement au plan national sur l'emploi, les rémunérations et les conditions de travail à la DGFIP.